

# BILAN DE LA CONCERTATION

## Commune de FAY-AUX-LOGES

### I. Les principes de la concertation

Par délibération n° 2017-087 du 09 novembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de prescrire une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération a défini les modalités de la concertation :

- De mettre à la disposition des administrés les documents de travail tout au long de la procédure et jusqu'à l'arrêt.
- De tenir à la disposition du public, en mairie, un cahier destiné à recueillir les observations écrites et suggestions du public.
- De publier sur le site Internet de la commune les informations liées au projet d'autoriser les abris pour animaux en zone A et de supprimer des espaces boisés classés.

### II. Les outils de la concertation

Dans le cadre de la délibération n° 2017-087 du 09 novembre 2017, des outils d'information, de communication et de concertation ont été développés, afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du projet et d'exprimer son avis.

#### *Les moyens d'information et de communication*

##### L'affichage

Il s'agit de l'affichage de la délibération n° 2017-087 du 09 novembre 2017, du 12 décembre 2017 au 12 janvier 2018 inclus, sur le panneau d'affichage situé devant la mairie.

##### Les publications

Le site Internet et la page Facebook de la Mairie de FAY-AUX-LOGES mentionnaient la procédure et les documents mis à la disposition du public en mairie.

*Ci-dessous, un extrait du site internet de la Mairie de FAY-AUX-LOGES :*

The screenshot shows the website of Fay-aux-Loges. At the top, there is a navigation menu with links: 'Un village à découvrir', 'La mairie et vous', 'De 1 à 111 ans', 'Se divertir', and 'Infos pratiques'. Below the menu, the date 'mardi 16 octobre 2018' is displayed, along with a weather icon showing 15°C. There are also social media icons for Twitter, Facebook, and a search bar labeled 'Recherche...'. The main content area is titled 'PLAN LOCAL D'URBANISME' and contains the following text:

Deux arrêtés municipaux et une délibération concernant les procédures de modification, modification simplifiée et de révision allégée, en cours, du Plan Local d'Urbanisme sont disponibles. Vous pouvez ouvrir et imprimer tous les documents suivants :

Les procédures de modification -> [Cliquez ici](#)  
La modification simplifiée -> [Cliquez ici](#)  
La révision allégée -> [Cliquez ici](#)

En plus de la version papier disponible en mairie, il est possible de consulter le PLU complet depuis cette page.  
Vous pouvez ouvrir et imprimer tous les documents suivants :

Pièce(s) jointe(s):

DROITS DE PREMPTION URBAIN	[DELIBERATION DU 7 OCTOBRE 2004]	239 kB
4_3_Zonage_Bourg.pdf	[ ]	2057 kB
9 - Périmètre de la Z.A.C. des Loges	[ ]	683 kB

Ci-dessous, un extrait de la page Facebook des événements et animations à FAY-AUX-LOGES :



### Tenue à disposition des documents relatifs à l'étude

Le dossier a été constitué avec :

- La délibération n°2017-087 du 09 novembre 2017.
- Le dossier de révision allégée.

### Les moyens d'expression

Le registre de concertation a été ouvert à partir du moment où le dossier a été finalisé et transmis à la commune en février 2018.

### Conclusion :

⇒ Les modalités de la concertation inscrites dans la délibération n°2017-087 du 09 novembre 2017 ont bien été respectées.

### III. Bilan des remarques et prise en compte de la concertation dans le projet

Aucune remarque n'a été inscrite dans le cadre du cahier de concertation et aucun courrier n'a été transmis à la commune.